



Mesdames, mesdames, les présidents des groupes parlementaires,

Par courrier du 29 janvier 2015, nous vous avons demandé de bien vouloir recevoir une délégation du Collectif pour une France accessible à l'occasion du 10e anniversaire de la loi du 11 février 2005 marqué par un rassemblement à l'Assemblée Nationale pour indiquer notre refus de voir l'Ordonnance du 26 septembre ratifiée en l'état, tant son contenu constitue une régression particulièrement désastreuse en matière d'accessibilité du cadre bâti, des transports et de la voirie.

Hormis pour les groupes PS et EELV, notre demande d'entrevue (Cf. Voir courrier du 20 mars 2015) est malheureusement restée sans réponse de votre part, et nous devons constater encore aujourd'hui que vous n'avez toujours pas adressé de réponse à ce second courrier.

Or, compte tenu que cette Ordonnance n'est pas conforme à la Loi d'habilitation du 10 juillet et que les textes réglementaires afférents qui s'appliquent d'ores et déjà sur le terrain, c'est-à-dire avant même que le Parlement n'ait ratifié ce texte, créant ici ou là des situations totalement contraire à la volonté du législateur, nous ne pouvons imaginer que votre Groupe n'intervienne pas plus fortement sur le sujet.

C'est pourquoi, et *a fortiori* au lendemain du vote au Sénat de cette Ordonnance restée quasiment en l'état, ce contrairement aux engagements de Mme Ségolène Neuville, Ministre en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion qui avait indiqué publiquement qu'elle ne ferait pas obstacle aux amendements des sénateurs visant à transformer en profondeur ce texte, nous ne pouvons que réitérer avec la plus grande insistance, notre demande d'entrevue avec vous.

Il nous apparaît d'autant plus urgent de vous rencontrer que la Commission des affaires sociales débattera le 24 juin, et que la séance publique se déroulera le 02 juillet.

Naturellement, sans réponse de votre part dans ce délai, nous serons contraints de nous présenter en délégation à l'Assemblée pour demander in situ à vous rencontrer sur le champ.

Pour l'heure, nous vous joignons notre Déclaration du 16 juin 2015 qui vous éclairera sur l'ampleur des problèmes en cause, déclaration qui fera l'objet d'une intense campagne de presse de notre part, tant il est important que le Gouvernement d'une part, et les Députés d'autre part prennent enfin leurs responsabilités en conformité avec intérêt général de la population.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons vivement positive, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les présidents de groupe, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Paris, le 16 juin 2015

Le Collectif pour une France accessible
Collectifpourunefranceaccessible@gmail.com

Pièces jointes : - Déclaration du Collectif pour une France accessible
- Les exigences argumentées du Collectif sur l'Ordonnance relative à l'accessibilité